



Fumer est-il interdit dans les enceintes sportives couvertes ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 avril 2012

Fumer est-il interdit dans les enceintes sportives couvertes comme le stade Jacques Chaban Delmas à bordeaux, où les spectateurs sont entassés comme des \ sardines\ fumeurs et non fumeurs ?

Réponse :

L'interdiction de fumer prévue à l'article [R.3511-1 du code de la santé publique](#) ne vise pas les lieux semi-couverts comme le sont beaucoup de stades. L'exploitant est cependant en droit d'élargir l'interdiction de fumer à l'ensemble des lieux, couverts ou pas, qui dépendent de son autorité.

Nous vous conseillons de [lire la réponse apportée](#), ce même, jour à une question très proche de la vôtre.